



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

zones rurales

Question écrite n° 89237

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les aides allouées aux médecins pour lutter contre la désertification médicale. Les médecins qui exercent dans les communes de moins de 1 500 habitants ne sont pas susceptibles de recevoir cette aide. De nombreuses communes rurales, où les médecins généralistes exercent souvent seuls, sont donc ignorées. Ces zones de vie ont pourtant le même besoin de médecins que la population générale. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin que les médecins installés dans les communes de moins de 1 500 habitants puissent bénéficier des aides allouées pour lutter contre la désertification médicale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89237

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2979